

SYNDICAT MIXTE OUVERT POUR LA REMISE EN NAVIGABILITE DU TARN

Délibération

Séance du comité syndical du mardi 2 avril 2024

Séance du : mardi 2 avril 2024

Date de convocation : 15 mars 2024

Membres en exercice : 10 titulaires

Quorum : 6

Présents : 3 titulaires et 2 suppléants

Représentés : 4

Absents ou excusés : 3

Seuil de la majorité absolue : 6

Vote : Pour : 7 contre : 0 abstention : 0

N° 2024/04/02 - 03

Objet : Vote du Compte administratif 2023

Le mardi 2 avril 2024, à 14h00, le comité syndical du Syndicat mixte pour la Remise en navigabilité du Tarn s'est réuni à la Maison des Territoires 21 boulevard de la Marquette à Toulouse, sous la présidence de Mme Maryse VEZAT-BARONIA.

Après avoir ouvert la séance, Madame la Présidente a procédé à l'appel nominal des délégués.

Le conseil syndical était composé comme suit :

Délégués titulaires présents :

Pour le Conseil départemental : Madame VEZAT-BARONIA, Madame Karine BARRIERE,

Pour la Communauté de Communes Val Aïgo : Monsieur Jean-Marc DUMOULIN

Délégués suppléants présents :

Pour le Conseil départemental : néant

Pour la Communauté de Communes Val Aïgo : Monsieur Daniel REGIS, Monsieur Michel SANTOUL

Etaient représentés dans le cadre d'une procuration : Madame Sandrine FLOUREUSSES à Monsieur Jean-Marc DUMOULIN, Monsieur Jean-Michel FABRE à Monsieur Jean-Marc DUMOULIN, Madame Sabine GEIL-GOMEZ à Karine BARRIERE, Monsieur Didier CUJIVES à Karine BARRIERE

Etaient absents et excusés :

Pour le Conseil départemental : Monsieur Victor DENOUVION, Madame Aude LUMEAU-PRECEPTIS

Pour la Communauté de Communes Val Aïgo : Madame Ghislaine CHARLES

Après avoir constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance, Madame la Présidente a procédé à la lecture de la présente délibération et a porté à la connaissance des membres du comité syndical les éléments suivants :

EXPOSE

Le Compte Administratif est établi après clôture de l'exercice à la suite de la journée complémentaire (au 31/01/N+1). Il rapproche les prévisions du budget aux réalisations effectives en dépenses et en recettes.

Pour l'exercice 2023, le budget a été exécuté en dépenses à hauteur de 11 % en fonctionnement et en investissement à 50 %. En recettes de fonctionnement, l'appel à participation des collectivités membres du SMO a été effectué en totalité soit une exécution à 100 % et les recettes d'investissement à 81 %.

En investissement, le lancement des études n'a pas pu se réaliser en raison du départ de l'agent en charge des marchés publics. La réalisation principale concerne le paiement du solde du marché de travaux de l'écluse de Villemur-sur-Tarn transféré au syndicat mixte.

Ci-dessous le Compte Administratif 2023 en chiffres :

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	VOTE 2023	CA 2023	% réalisation	Chapitre	Recettes de fonctionnement	VOTE 2023	CA 2023	% réalisation
011	Charges à caractère général	40 272,32	17 359,81	43,11%	002	Résultat de fonctionnement reporté	33 737,92	0,00	-
	Maintenance écluse de Villemur s/ Tarn	12 644,40	12 644,40	100,00%					
	Enlèvement d'embâcles et extraction des sédiments	12 000,00	2 343,60	19,53%					
	Accès plateforme logiciel de gestion financière	1 890,00	1 922,53	101,72%					
	Abonnement téléphonique	423,00	449,28	106,13%					
	Entretien et maintenance de l'écluse hors marché	13 314,92	0,00	0,00%					
012	Charges de personnel	5 000,00	5 000,00	100,00%	7	Dotations et participations	322 000,00	322 000,00	100,00%
	Mise à disposition des agents	5 000,00	5 000,00	100,00%		Participation du Département (80%)	257 600,00	257 600,00	100,00%
65	Autres charges de gestion courante	63,00	63,00	100,00%		Participation de Communauté de Communes Val'Ariège (20%)	64 400,00	64 400,00	100,00%
	Adhésion ATD31	63,00	63,00	100,00%					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	918,00	918,00	100,00%					
	Dotations aux amortissements	918,00	918,00	100,00%					
022	Dépenses imprévues	402,60	0,00	0,00%					
023	Virement à la section d'investissement	309 082,00							
	Total des dépenses de fonctionnement	355 737,92	23 340,81			Total des recettes de fonctionnement	355 737,92	322 000,00	

33 738
355 738

Chapitre	Dépenses d'investissement	VOTE 2023	CA 2023	% réalisation	Chapitre	Recettes d'investissement	VOTE 2023	CA 2023	% réalisation
001	Résultat d'investissement reporté	165 794,40	0,00	-	021	Virement de la section de fonctionnement	309 082,00	0,00	-
	Besoin de financement 2022	165 794,40	0,00						
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	170 000,00	0,00	0,00%	10	Excédent de fonctionnement capitalisé	210 443,58	210 443,58	100,00%
	Etude sectorielle et bathymétrie	160 000,00	0,00						
	Etude technique aménagement écluse	10 000,00	0,00		040	Dotations aux amortissements	918,00	918,00	100,00%
21	Immobilisations corporelles	84 649,18	45 308,80	53,53%		Dotations aux amortissements	918,00	918,00	100,00%
	Travaux signalétique	40 000,00	0,00		13	Subventions d'investissement	50 000,00	0,00	0,00%
	Installation caméra panoramique (complément au devis 2022)		563,02			FNADT - Etat (pour le financement de l'étude sectorielle)	30 000,00	0,00	
	Fabrication échelle de secours (complément au devis 2022)		96,60			Département du Tarn-et-Garonne	20 000,00	0,00	
	Travaux de remise en navigation de l'écluse de Villemur sur Tarn (reports)	44 649,18	44 649,18						
23	Immobilisations en cours	150 000,00	0,00						
	Travaux aménagement écluse Villemur s/ Tarn (chenal de bouées, 2 quais)	150 000,00	0,00						
020	Dépenses imprévues								
	Total des dépenses d'investissement	570 443,58	45 308,80			Total des recettes d'investissement	570 443,58	211 361,58	

Soit pour l'année 2023, un excédent de fonctionnement de 298 659.19 € et un excédent d'investissement 2023 de 166 052.78 €.

Ces résultats sont conformes à la comptabilité du comptable public sur le même exercice. Avec les reports des exercices antérieurs et le solde des Restes A Réaliser, les résultats définitifs sont de 332 397.11 € en fonctionnement et 258.38 € en investissement.

En résumé :

Dépenses de fonctionnement	23 340,81
Recettes fonctionnement	322 000,00
Résultat de fonctionnement 2023	298 659,19
Résultat de fonctionnement reporté 2022	33 737,92
Résultat fonctionnement cumulé	332 397,11
Dépenses d'investissement	45 308,80
Recettes d'investissement	211 361,58
Résultat d'investissement 2023 avant RAR	166 052,78
RAR	0,00
Résultat d'investissement 2023 après RAR	166 052,78
Résultat d'investissement reporté 2022	-165 794,40
Résultat d'investissement cumulé	258,38
Soit un excédent cumulé 2023 de :	332 655,49

Après en avoir délibéré,

Madame Vezat-Baronia, Présidente, s'étant absentée et n'ayant pas pris part au vote,

Le comité syndical, provisoirement présidé par Jean-Marc Dumoulin

DECIDE

Article 1 : D'approuver le compte administratif du budget principal du Syndicat mixte pour la Remise en navigabilité du Tarn pour l'année 2023 qui est annexé à la présente délibération et dont les écritures sont conformes à la comptabilité du comptable public sur le même exercice,

Article 2 : D'arrêter les résultats définitifs du compte administratif 2023 tels que résumés ci-dessus,

Article 3 : De charger Madame la Présidente de transmettre le Compte Administratif 2023 à Monsieur le Préfet de Toulouse et à Madame la Payeuse Départementale.

Maryse VEZAT-BARONIA
Présidente du Syndicat pour la Remise en navigabilité du Tarn

Certifié exécutoire après :

- transmission en Préfecture le : 16/04/2024.
- et affichage le : 16/04/2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.